

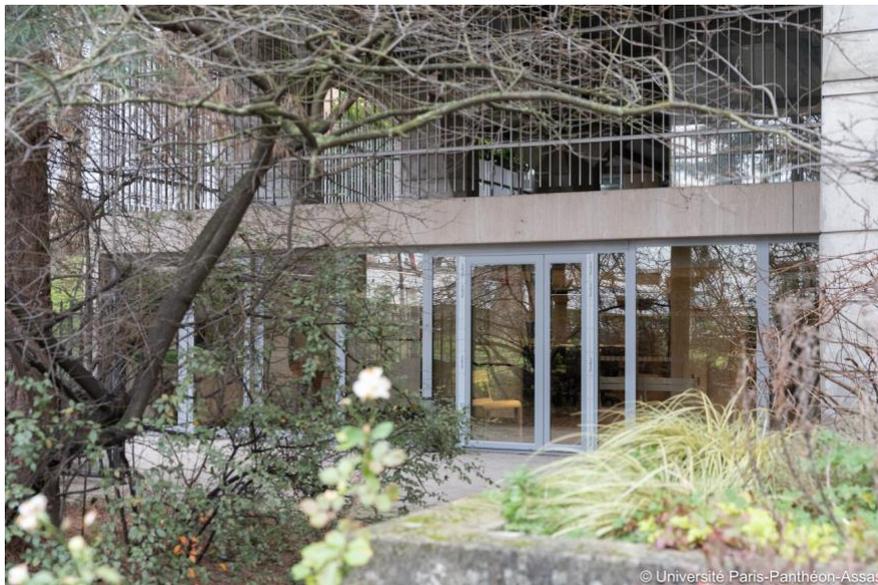


IPAG

Institut de préparation
à l'administration générale

LIVRET D'ACCUEIL

2025 – 2026



LE MOT DE LA DIRECTRICE



Riche d'une longue histoire, l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) de l'Université Panthéon-Assas sait mettre à profit sa solide expertise dans la préparation aux concours d'accès aux corps de la fonction publique.

Grâce à la qualité de ses intervenants ainsi qu'à la motivation des étudiants et agents publics qui suivent ses formations, chaque année est marquée par d'excellents résultats dans une grande diversité de concours (concours des IRA, de secrétaire des affaires étrangères (cadre général), de secrétaire de chancellerie, d'officier de police, de commissaire des armées, d'attaché de sécurité extérieure, d'administrateur des affaires maritimes, de cadre de la Banque de France, d'inspecteur des Finances publiques, etc.).

L'IPAG de Paris ne s'arc-boute pas pour autant sur son savoir-faire traditionnel. Depuis deux ans, notre institut a entamé une mue modernisatrice. À l'écoute de ceux qui nous ont fait confiance pour réaliser leur projet professionnel, attentifs aux évolutions des épreuves de chaque concours, nous nous adaptons constamment pour maintenir notre excellence. En concertation avec nos préparateurs et nos intervenants, nous avons ainsi mené un travail fondamental de réinvention des préparations. Nous nous sommes par ailleurs implantés dans un nouveau quartier, symbolique pour l'IPAG, à proximité de la Bibliothèque nationale de France et de certains ministères. Nous nous sommes encore dotés du meilleur équipement de captation vidéo pour offrir aux agents déjà en poste qui souhaitent évoluer dans leur carrière, la possibilité de suivre une préparation à leur rythme. Enfin, nos toutes nouvelles licences de l'application Wooflash offrent à nos inscrits l'appui raisonné et réfléchi de l'intelligence artificielle pour préparer les concours : génération de QCM, de QRC, de cartes mentale, etc.

Notre résolution est de servir de levier pour ceux qui aspirent aux carrières dans la haute fonction publique. Cela nous conduit, en outre, à collaborer avec le Master 2 Préparation aux carrières administratives supérieures. Dirigé par Cécile GUÉRIN-BARGUES, celui-ci prépare en effet aux épreuves du concours de l'INSP ainsi qu'aux autres concours de la fonction publique de catégorie A+ (administrateurs des assemblées, directeurs d'hôpitaux, administrateurs territoriaux, etc.).

Outre l'information, l'orientation, la formation et la préparation générale ou spéciale des candidats aux concours d'accès à la fonction publique, l'IPAG de Paris accueille chaque année, au sein de sa licence d'Administration publique, une cinquantaine d'étudiants aux parcours brillants. Issus pour la plupart de classes préparatoires, ces étudiants bénéficient d'une formation diplômante de qualité qui les prépare à poursuivre un cursus en master de Droit public.

Grâce à votre plein investissement et à l'accompagnement des équipes pédagogique et administrative de l'IPAG de Paris, cette année 2025-2026 sera placée sous le sceau de la réussite. C'est le souhait que je formule pour vous, au moment de vous accueillir dans l'institut que je dirige. Je vous souhaite la bienvenue parmi nous et vous assure de mon dévouement.

Pr Anne-Laure Girard
Directrice de l'IPAG de Paris

CONTACTS ET ADRESSES UTILES

L'IPAG de Paris se trouve au Centre Charcot

36 rue Charcot

75013 PARIS

Accueil du centre Charcot:

01 44 06 90 70

Directrice de l'IPAG

Madame la Professeure Anne-Laure Girard

Chargé de mission

Monsieur Yacine Sejari

yacine.sejari@assas-universite.fr

Directeur des études

Monsieur Eric Georgin

eric.georgin@assas-universite.fr

Secrétaire général :

Monsieur David Guillot

david.guillot@assas-universite.fr

Secrétariat

ipag@assas-universite.fr (lorsque vous écrivez à cette adresse,

merci d'indiquer votre : nom, prénom, numéro étudiant et votre formation)

Horaires du secrétariat de la scolarité

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et le lundi de 14h00 à 16h00

(Sauf jours fériés et congés universitaires)

CEDOCA (Centre d'études, de documentation et de conférences annuelles) :

M. Thomas Fusciardi

thomas.fusciardi@assas-universite.fr

Horaires du CEDOCA :

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 (sauf jours fériés et congés universitaires)

CENTRE ASSAS

Bibliothèque universitaire

92 rue d'Assas 75006 Paris

1^{er} étage- Bureaux 805 à 810

01 44 41 58 93

bu@assas-universite.fr

Infirmierie :

92 rue d'Assas 75006 PARIS

1^{er} étage- Bureaux 127 et 128

01 44 41 57 64

infirmierie@assas-universite.fr

Relais handicap santé :

92 rue d'Assas 75006 PARIS

5^{ème} étage- Bureau 512

01 44 41 58 04

handicap@assas-universite.fr

Service social des étudiants :

Pour toutes questions :

92 rue d'Assas 75006 PARIS

Service de la vie étudiante bureaux du 5e étage

Gestion des dossiers FUSE et FSDIE : aides-urgence@assas-universite.fr

Prise de RDV avec le service sociale du Crous : <https://mesrdv.etudiant.gouv.fr/fr/>

Service des sports :

92 rue d'Assas 75006 PARIS

sports@u-paris2.fr

Pôle Langues :

92 rue d'Assas 75006 PARIS

3^e étage- Bureau 313

01 44 41 57 74 / 01 44 41 57 75

pole-langues@assas-universite.fr

LES OUTILS NUMÉRIQUES

Le site internet de l'IPAG : <https://ipagdeparis.assas-universite.fr/fr> . Le site de l'IPAG regroupe toutes les informations nécessaires au bon déroulement de votre année universitaire, que ce soit en Licence en droit mention administration publique (LAP) ou dans les préparations aux concours.

Le site internet de l'université : <https://www.assas-universite.fr/fr>

L'accès à votre ENT : <https://uparis2fr.sharepoint.com/> Il sera ouvert aux étudiants qui disposent d'une adresse assas-universite.org à partir du 15 septembre 2025.

L'accès à votre emploi du temps : <https://celcat-web.u-paris2.fr/calendar> . Nous vous conseillons de **le consulter très régulièrement**.

IMPORTANT

Dès votre arrivée à l'IPAG activez votre compte ENT en suivant la procédure indiquée à l'adresse suivante : <https://www.assas-universite.fr/fr/formations/inscriptions/ent-application>

Unique adresse utilisée par l'université pour communiquer avec vous

En activant votre compte ENT vous aurez ainsi accès à votre messagerie (de type prénom.nom@assas-universite.fr), aux actualités, événements et informations de l'université, au wifi, ainsi qu'aux ressources numériques de la bibliothèque d'Assas (livres, catalogues, collections) et à Agor@ssas.

Il est obligatoire que vous utilisiez votre messagerie étudiante.

Cette adresse électronique vous est attribuée pour la durée de vos études à l'Université Panthéon-Assas.

C'est sur cette adresse électronique et uniquement sur celle-ci que nous vous contacterons en cas d'urgence (absence d'enseignant, report de cours, etc). Il est donc impératif de l'activer au plus vite après votre inscription.

Dans les paramètres de votre messagerie, vous pouvez transférer vos courriels vers vos messageries personnelles (de type Yahoo, Gmail...)

Accès au wifi dans le centre Charcot

Vous disposez de nombreux points d'accès Wi-Fi (wifi_paris2) dans les centres Assas, Charcot, Desgoffe, Fossés-Saint-Jacques, Melun, Notre-Dame-des-Champs, Panthéon, Saint-Jacques, Ulm, Vaugirard 1 et Val-de-Grâce.

Vos identifiants de messagerie Paris Panthéon Assas vous permettent également de vous connecter au Wi-Fi via le réseau national Eduspot (www.unpidf.fr/eduspot) et international Eduroam (www.eduroam.fr/).

L'intelligence artificielle à l'IPAG

L'IPAG met gratuitement à votre disposition l'outil **Wooflash** pour vous permettre de réviser vos cours facilement sur votre smartphone ou votre ordinateur et ainsi vous aider à réussir votre année !

Wooflash c'est une plateforme d'apprentissage et de révision qui vous permet, à vous et à vos enseignants, de créer du contenu de révision sous forme de questionnaires ludiques.

Comment m'inscrire ?

Créez votre compte sur www.wooflash.com en veillant à renseigner votre adresse mail institutionnelle.

Comment créer mes premières questions sur Wooflash ?

Pour une prise en main rapide de l'outil, vous pouvez suivre ce tutoriel vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=3xBtL4KlteQ>

Et si vous souhaitez juste réviser, c'est par ici : <https://www.youtube.com/watch?v=5dPO702CoRs&list=PLgmA2i0tK5HIWz1GZmImTGUk6UwlrpRDe&index=5>

Nous vous souhaitons une belle découverte de l'outil et restons disponibles pour toute question.

LA CARTE D'ETUDIANT

Désormais multiservice, votre carte est dotée du porte-monnaie électronique. Avec le paiement sans contact, le passage en caisse est plus rapide. Elle vous permet de :

- justifier de votre statut d'étudiant, puisque vous devez la présenter pour pénétrer dans les bâtiments de l'Université Panthéon-Assas et accéder aux bibliothèques universitaires ;
- bénéficier de réductions (transports, cinémas, piscines, théâtres municipaux...) ;
- payer vos repas dans les restaurants ou cafétérias du CROUS ;
- réserver des salles de travail au centre Assas ;
- utiliser le système de réservation de salles au centre Assas (salles collaboratives de la mezzanine) sur la plateforme <http://reservation.u-paris2.fr/> ;
- accéder à la salle de sport du centre Assas (sous réserve d'une inscription).

Une carte rechargeable et valable 3 ans

Une fois titulaire de la carte, rendez-vous sur le site www.izly.fr afin d'ouvrir votre compte IZLY. Une fois votre compte ouvert, vous pouvez recharger votre carte par virements sur votre compte IZLY sur www.izly.fr.

Toutes les informations accessibles sur : <https://www.crous-paris.fr/se-restaurer/>

En cas de non fonctionnement, de changement de situation (adresse, statut...), de perte ou de vol, prévenez au plus tôt le service de scolarité dont vous dépendez. L'Université Panthéon-Assas n'est pas responsable du montant contenu dans le porte-monnaie électronique : toute réédition d'une nouvelle carte sera à votre charge et vous ne pourrez pas être remboursé.

NB : vous pouvez également télécharger l'application smartphone IZLY pour recharger votre compte et l'utiliser.

ETUDIER

Entraînements écrits en préparation aux concours

Les entraînements écrits dans toutes les préparations aux concours ont lieu le lundi matin. Le calendrier des entraînements sera disponible sur votre emploi du temps en ligne.

ATTENTION

Les étudiants soumis à contrôle (boursiers sur critères sociaux, bourses Talents, congés formation, etc.) devront être présents à l'ensemble des entraînements écrits. Toute absence devra être justifiée sous 8 jours auprès du secrétariat.

Trois absences non justifiées au cours de chaque semestre entraînent une déclaration auprès du Crous pour les boursiers, ou de tout autre organisme dont il dépend.

Accéder à son planning de cours

Votre planning ne sera accessible qu'en ligne, vous devrez vous connecter régulièrement pour le connaître et prendre connaissance des cours reportés ou annulés.

Pour accéder à votre planning : <https://celcat-web.u-paris2.fr/calendar>.

NB : toute absence aux TD devra être justifiée sous 8 jours auprès du secrétariat, trois absences non justifiées par semestre entraîneront la défaillance dans la matière.

FONCTIONNEMENT DU CEDOCA

Le centre de documentation de l'IPAG vous permet d'emprunter :

- 5 livres pour 7 jours

Il offre 13 places de travail vous permettant de vous installer avec votre ordinateur portable (**chargeurs et rallonges non fournis**).

Le CEDOCA met à votre disposition de nombreux périodiques, annales de concours, etc.

Ouverture du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 sauf jours fériés et congés universitaires.

Emprunt uniquement en présence du responsable du CEDOCA.

En dehors des horaires d'ouverture, le CEDOCA est accessible par un système d'emprunt de la clé auprès de l'appariteur d'accueil en échange du dépôt de votre carte d'étudiant. Tout étudiant qui emprunte la clé du CEDOCA est responsable de celui-ci jusqu'à son départ.

LA BIBLIOTHEQUE DU CENTRE ASSAS

En tant qu'étudiant de l'Université Panthéon-Assas, vous avez accès à la bibliothèque du centre Assas ; elle vous permet d'emprunter 5 livres pour 14 jours. Elle offre 450 places de travail, la plupart équipées de prises électriques. Vous avez à votre disposition 40 ordinateurs, 2 photocopieurs, 2 imprimantes, des automates de prêt et le réseau wifi. Les impressions sont possibles à partir de votre ordinateur personnel.

Ouverture en période de cours et de TD :

Du lundi au vendredi de 8h45 à 21h et le samedi de 8h45 à 17h

STAGES

Depuis 2011, l'IPAG de Paris permet aux étudiants en Licence en droit-mention administration publique (LAP) et aux candidats aux concours externes, ceux de la Préparation générale (PGCE) ou des préparations spécialisées, de suivre un stage optionnel pendant l'année universitaire, et ce jusqu'au 30 septembre de l'année d'inscription, pour autant que ce stage soit en rapport avec la formation entreprise et n'interfère pas sur le temps de cette formation.

A l'IPAG de Paris, sauf stage réalisé intégralement pendant les vacances de Noël ou les vacances de Printemps de la zone C, le début du stage doit être fixé, au plus tôt,

- en LAP : au lundi suivant la date de délibération de la 1^{ère} session d'examen pour les étudiants ayant validé leur année ou au 1^{er} lundi suivant la délibération de la session de rattrapage ;
- dans les préparations aux concours externes : en principe, à partir du 1^{er} octobre de l'année N.

Tout stage doit être terminé au 30 septembre de l'année universitaire en cours.

La demande de stage doit **impérativement être déposée au secrétariat 15 jours minimum avant le début du stage**. La convention devra **impérativement** être remplie, signée par l'organisme d'accueil et le stagiaire et être accompagnée de votre attestation de responsabilité civile.

En toute hypothèse, le Directeur de l'IPAG de Paris signe en dernier, au plus tard le dernier jour ouvrable avant le premier jour du stage et avant le 1^{er} juillet pour les stages ayant lieu durant les vacances d'été. A défaut, la convention n'est pas formée et le stage, qui n'est pas un droit pour l'étudiant ou le candidat externe, n'a pas lieu, du moins dans le cadre de l'IPAG de Paris

La convention de stage est à télécharger dans la colonne de droite sur notre site internet:

<https://ipagdeparis.assas-universite.fr/fr/campus/stages>

- **un exemplaire de la convention pour l'organisme d'accueil**, avec l'attestation de stage et l'évaluation du stagiaire.

- **un exemplaire de la convention pour le stagiaire**, avec l'attestation d'assurance pour la responsabilité civile et, le cas échéant, les autres pièces à fournir, énumérées en dernière page de cet exemplaire de la convention.

- **un exemplaire de la convention pour l'IPAG de Paris**.

BOURSES

Selon vos revenus et/ou votre situation personnelle, vous pouvez percevoir des bourses ou des allocations spécifiques (aides du service social). Les bourses sont en général accordées par le CROUS. Il vous faut constituer un dossier social étudiant (DSE) en ligne.

Contacts :

- Téléphone au 09 72 59 65 00 de 9h à 17h en continu du lundi au vendredi
- Mail depuis l'assistance de <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/message/new>
- RDV depuis la rubrique <https://mesrdv.etudiant.gouv.fr/fr>

Le dispositif des bourses Talents

Les bourses Talents permettent de soutenir financièrement les candidats les plus méritants à préparer certains concours de la fonction publique. Depuis la rentrée 2021-2022, le dispositif des bourses Talents a remplacé l'allocation pour la diversité dans la fonction publique. Son montant annuel s'élève à 4 000 euros.

Pour plus d'informations sur les bourses talents : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17482>

AIDES SOCIALES

L'assistante sociale reçoit tous les étudiants confrontés à des difficultés d'ordre personnel, social ou familial. Elle écoute, aide, accompagne et soutient les étudiants fragilisés et recherche avec eux des solutions à leurs problèmes. Elle propose des informations en matière de protection sociale, législation, procédures, etc. Selon les cas, elle peut orienter vers des services ou organismes spécifiques.

L'assistante sociale : Madame Cindy BERTHON

Adresse : Centre Assas - 92 rue d'Assas, bureau 126, 1^{er} étage - 75006 Paris

Prise du 1^{er} RDV : <https://mesrdv.etudiant.gouv.fr/fr>

PRENDRE UN RENDEZ-VOUS

Sélectionnez vos critères de recherche pour accéder à la liste des sujets.

Quel Crous ou organisme ?

Le Crous correspondant à votre lieu d'études

Crous de Paris

Quel thème ?

Service social

Les lieux de rendez-vous pour ce CROUS et ce thème sont rattachés à votre lieu d'études. Connectez-vous à MesServicesEtudiant pour préremplir le nom de votre établissement ci-dessous.

Quel établissement ?

Commencez à saisir le nom de votre établissement.

Université Panthéon-Assas Paris II

JE NE TROUVE PAS MON ÉTABLISSEMENT

VOIR LES SUJETS ET CRÉNEAUX DE RENDEZ-VOUS

RESTAURATION

Votre carte d'étudiant vous ouvre les portes de tous les restaurants universitaires du Crous sur l'ensemble du territoire. Les adresses et horaires sont répertoriés sur <https://www.crous-paris.fr/se-restaurer/ou-manger/>. Le centre Assas bénéficie de deux points de restauration gérés par le Crous :

Au centre Assas :

Le Cujas : restauration rapide

Horaires : du lundi au vendredi de 8h à 18h

Modalités : vente à emporter ou sur place et accessible aux étudiants de l'Université Panthéon-Assas.

Moyen de paiement : espèces, carte bancaire, IZLY.

Pratique : accès aux personnes à mobilité réduite.

Au centre Charcot :

Le Rooftop de la barge du Crous à 15 minutes à pieds au Port de la Gare, Quai François Mauriac - 75013 Paris
Superette en face du centre Charcot et une multitude de commerçants à proximité

Distributeurs automatiques à l'accueil du centre pour les encas

SE SOIGNER

L'infirmierie du centre Assas

Localisation : Centre Assas - bureaux 127-128

Contact : 01 44 41 57 64

L'infirmierie est ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00, sans interruption. **L'infirmière est présente tous les jours lors des examens écrits.**

Sur tous les sites, des trousse de premiers soins sont disponibles. Les personnes habilitées à en faire usage sont désignées par le directeur du centre et sont titulaires d'un diplôme de premiers secours.

Le SUMPPS

Les médecins et psychologues du service universitaire de médecine préventive reçoivent les étudiants pour la visite médicale de prévention, proposent des entretiens strictement confidentiels. Toutes les consultations sont gratuites. Les rendez-vous se prennent sur Doctolib. Il convient de consulter votre ENT afin de trouver le lien de prise de rendez-vous. Pour plus d'informations : <https://santetudiant.com/>

Localisation : 15, rue de l'école de médecine 75006 Paris - Métro Odéon - Escalier G, 3e étage

Tél : 01 44 27 89 00 / sumpps@sorbonne-universite.fr

Pratique : Rendez-vous possible de 9h à 12h et de 14h à 17h

Le relai handicap santé

Le relais handicap santé travaille en liaison avec le service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé ([SUMPPS](#)) ainsi que l'ensemble du corps administratif de l'université. Le relais handicap santé décline ses actions et ses dispositifs en corrélation avec les thématiques suivantes :

- Analyser les besoins des étudiants ;

- Mettre en place une compensation sur mesure en fonction du handicap ou de la situation de santé invalidante ;
- Accompagner les étudiants pendant toutes les étapes de leur scolarité : choix du master, premier stage, projet professionnel en lien avec la mission orientation-emploi et les entreprises (alternance) ;
- Diplomation et entrée sur le marché du travail.

Localisation : Centre Assas – 92 rue d’Assas bâtiment Notre-Dame-des-Champs– 75006 PARIS, 2^{ème} étage

Contact : relais-handicap-sante@u-paris2.fr

SPORT

Le service des sports propose plus de 70 activités sportives encadrées par 13 enseignants d’EPS. Elles sont réparties du lundi au vendredi de 8H à 22h. Trois niveaux sont accessibles : initiation, perfectionnement et compétition.

Pour les LAP, certaines activités peuvent vous rapporter jusqu’à **2 points** : pour tout renseignement, veuillez-vous adresser à la scolarité.

Toutes les informations utiles sur : <https://sportassas.assas-universite.fr/fr>

QUELQUES CLES POUR REUSSIR :

- Soyez actifs, n’attendez pas que l’information vienne à vous.
- Si vous constatez une erreur ou une incohérence dans les documents, n’hésitez pas à nous en faire part afin que nous fassions le nécessaire.
- Interrogez régulièrement le service de scolarité de l’IPAG
- Consultez régulièrement votre messagerie électronique sur votre ENT, Agor@ssas ainsi que votre emploi du temps en ligne afin de vérifier les changements d’horaires, absences d’enseignants ou dates des conférences.
- Connectez-vous quotidiennement sur <https://celcat-web.u-paris2.fr/calendar> pour connaître votre emploi du temps mis à jour.

LE REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Objet et champ d'application

1.1 Le présent règlement intérieur établit les règles de conduite et de fonctionnement de l'IPAG de Paris, établissement d'enseignement supérieur rattaché à l'université Paris-Panthéon-Assas. Il s'applique à tous les membres de la communauté de l'IPAG, y compris les étudiants, le personnel administratif et enseignant, ainsi que tout individu bénéficiant des services ou fréquentant les locaux de l'établissement.

1.2 Ce règlement a pour objectif de garantir un environnement propice à l'apprentissage, au respect mutuel, à la sécurité, ainsi qu'à la préservation des lieux d'accueil de l'IPAG de Paris et des espaces communs de l'immeuble résidentiel où il est situé.

Article 2 : Respect des consignes du syndic de copropriété

2.1 Les étudiants de l'IPAG sont tenus de respecter scrupuleusement les lieux liés à l'établissement. Tout manquement à ces consignes pourra entraîner des sanctions disciplinaires conformément aux dispositions du présent règlement.

2.2 Les consignes du centre Charcot interdisent formellement les pratiques suivantes dans les parties communes du centre Charcot : ne pas respecter la propreté des lieux ainsi que l'utilisation sonore du téléphone portable au sein des locaux du centre..

2.3 Les étudiants désirant fumer et/ou vapoter doivent obligatoirement sortir des locaux et utiliser le cendrier prévu à cet effet. Il est impératif de respecter les zones désignées à cet effet afin de minimiser les nuisances causées aux usagers non-fumeurs/vapoteurs.

Article 3 : Comportement général

3.1 Les membres de la communauté de l'IPAG doivent adopter un comportement respectueux envers autrui. Tout acte de violence, de discrimination, de harcèlement, de vol, de vandalisme ou de perturbation intentionnelle des activités de l'établissement sera sévèrement sanctionné.

3.2 Il est de la responsabilité de chaque membre de signaler immédiatement tout comportement inapproprié ou toute situation potentiellement dangereuse à l'administration de l'IPAG.

Article 4 : Utilisation des locaux et du matériel

4.1 Les locaux de l'IPAG, y compris les salles de cours, les espaces communs et les équipements mis à disposition, doivent être utilisés avec soin et respect. Toute dégradation intentionnelle du matériel ou des installations sera considérée comme une violation du présent règlement.

4.2 Les étudiants sont tenus de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de l'établissement, ainsi que les indications spécifiques relatives à chaque salle de cours ou espace commun.

Les horaires et jours d'ouverture du centre Charcot sont les suivants ;

-Lundi – Vendredi de 8h00 à 21h00

-Samedi (durant la période des enseignements) de 8h00 à 13h00

Article 5 : Procédure disciplinaire

5.1 En cas de violation du présent règlement intérieur, une procédure disciplinaire pourra être engagée à l'encontre du ou des membres de la communauté de l'IPAG concerné(s).

5.2 La procédure disciplinaire sera menée conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, dans le respect des droits de la défense.

5.3 Les sanctions disciplinaires applicables peuvent inclure, sans s'y limiter, des avertissements écrits, des blâmes, des mesures de suspension temporaire, des sanctions pédagogiques, voire des exclusions définitives de l'établissement.

Exemple : En cas de non-respect des règles énoncées dans le présent règlement, des sanctions disciplinaires pourront être prononcées, allant d'un simple avertissement écrit jusqu'à l'exclusion définitive de l'établissement, en fonction de la gravité de l'infraction commise.

Article 6 : Modifications du règlement intérieur

6.1 Le présent règlement intérieur pourra être modifié à tout moment par décision de l'administration de l'IPAG, en concertation avec les représentants des étudiants et du personnel enseignant.

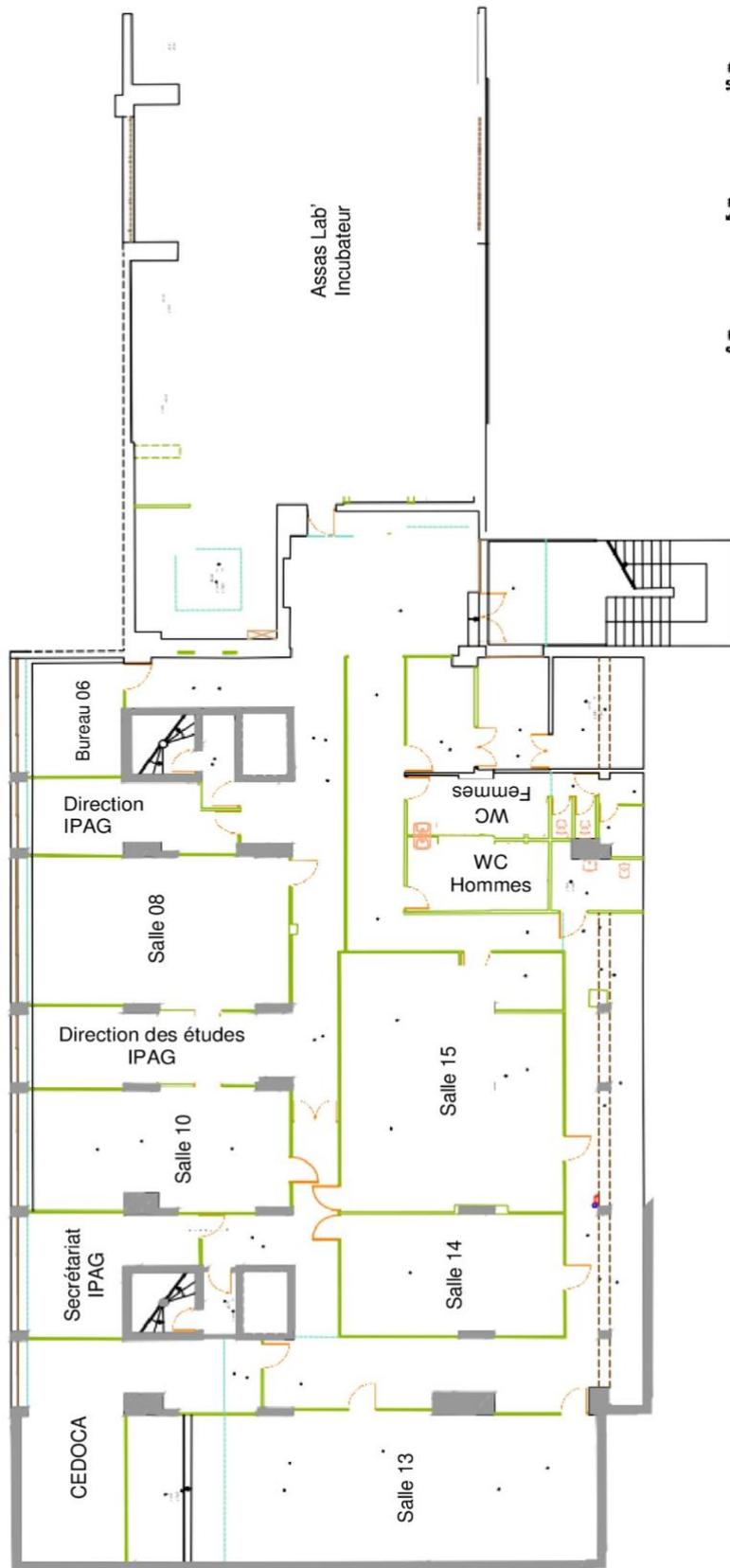
6.2 Toute modification du règlement intérieur sera portée à la connaissance de la communauté de l'IPAG par voie d'affichage sur les panneaux prévus à cet effet, par courrier électronique ou tout autre moyen jugé approprié.

Article 7 : Entrée en vigueur

7.1 Le présent règlement intérieur entre en vigueur à compter de sa date de publication et se substitue à tout règlement antérieur.

7.2 Chaque membre de la communauté de l'IPAG est tenu de prendre connaissance et de respecter les dispositions du règlement intérieur en vigueur.

LE PLAN DU CENTRE CHARCOT



A NOTER :

Le centre Charcot accueille Assas Lab', l'incubateur de l'Université Paris Panthéon-Assas. Ce lieu, dédié à la création, à l'étude et au développement de projets d'entreprise accueille en permanence de nombreux porteurs de projets étudiants de l'université ainsi que plusieurs entreprises ayant déjà une activité commerciale.



**L'IPAG de Paris vous souhaite une bonne rentrée
universitaire !**